

*Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-Dornot
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-DORNOT
Tel 03 87 30 90 26*

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
Mercredi 07 février 2024 à 18 heures**

Nombre de conseillers élus : 30

Conseillers en fonction : 30

Conseillers présents ou représentés : 16

Séance du : 07 février 2024

Convocation adressée le : 24 janvier 2024

Le Comité s'est réuni le 07 février 2024 à 18 heures 00 minutes à la salle polyvalente de la commune de Montois-la-Montagne, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 24 janvier 2024, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Étaient présents :

Mesdames : Monique HECKER – Martine MONNIER – Nathalie DAMIEN – Martine CHENET

Messieurs : Claude JANIN – Bastien FROTEY – Jean-Luc FAVIER – Raymond LECLERRE – Lionel DERHAN – Martial SPICK – Éric KNOPPIK – Daniel DEFAUX – Philippe PATCHINSKY – Guy POUGET – Yannick GROUTSCH

Absents excusés :

Mesdames : Béatrice PETERLINI – Emilie PASCAREL – Béatrice AGAMENNONE – Patricia MELY – Gaëlle BRUCKMANN – Nicole COLLET

Messieurs : Philippe AMBROISE (procuration faite à Raymond LECLERRE) – Sylvain MARTIN – Fabrice LECLAIRE

Secrétaire de séance : Bastien FROTEY

Assistaient également : Odile MARANDET – Vincent BOUVIN et Aurélien CARLIER (agents ONF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

Le Président informe le comité que les réunions débiteront désormais par une intervention des gardes forestiers. Cela permettra de faire le point et d'échanger sur les dossiers en cours.

Odile MARANDET fait état de la situation des forêts du syndicat.

Le programme des travaux 2024 est assez conséquent.

Les forêts ont été très sonnées par les tempêtes précédentes ce qui explique que les peuplements sont souvent très jeunes d'où l'investissement important.

De plus, les forêts du syndicat sont situées sur le plateau calcaire. On y trouve alors une forte diversité d'essence mais cela a pour conséquence le développement important de la clématite qui étouffe ces jeunes peuplements.

Il faut également faire face au changement climatique et aux problèmes sanitaires.

Les investissements prévus ont pour but d'extraire la diversité dans le peuplement afin de renforcer la forêt, en particulier les essences résistantes au réchauffement climatique (érable champêtre, tilleul, alisier, chêne) afin de renforcer la résilience de la forêt.

Ainsi les travaux de dégagement consistent à aller chercher les jeunes semis et éviter qu'ils étouffent.

Quant aux travaux de nettoyage, ils sont nécessaires pour aider les peuplements plus âgés et plus vigoureux à se développer en sélectionnant les tiges les plus vigoureuses et en leur faisant de la place.

Par ailleurs, d'autres investissements à moyens termes doivent être envisagés, notamment de reconstitution.

Une discussion sur viabilité du système économique du syndicat doit être engagée. Il ne faut pas négliger non plus l'impact sur le public que peut avoir une forêt travaillée et diversifiée.

Aurélien CARLIER rappelle que ses collègues et lui sont toujours ouverts à des visites et des explications sur le terrain. Pour se rendre compte des travaux à réaliser et du développement de la forêt, le visuel est plus parlant.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Bastien FROTEY est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Tous les chiffres correspondent à des montants HT car le SMGF récupère la TVA. D'ailleurs le Compte Administratif ainsi que le Budget sont toujours votés en HT.

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif, un débat d'orientation budgétaire. Le Syndicat par sa structure et comptant la ville de Metz comme membre est soumis à cette obligation.

Il présente les résultats obtenus pour l'année 2023 qui feront l'objet d'un vote du compte administratif en dépenses et recettes lors de la prochaine réunion de Comité Syndical.

1. FONCTIONNEMENT 2023

- Les dépenses liées à l'activité même du Syndicat sont :

Intitulé dépenses	2022	2023
Reversement frais de mise à disposition locaux et matériel	1 439,10	1 650,00
Entretien forêts	17 133,40	43 902,33
Cotisations diverses (COFOR, PEFC, assurance)	1 089,98	1 277,90
Indemnités secrétariat et présidence + cotisations	4 167,62	6 985,12
Cérémonies (gerbe mortuaire)	0,00	83,33
Frais de garderie	2 799,38	1 807,43

Contribution Volontaire Obligatoire	136,34	88,83
Charges financières – escompte et frais Payfip	4,82	284,48
TOTAUX	26 770,63	56 079,42

- Les recettes de fonctionnement représentent :

Intitulé recettes	2022	2023
Vente de bois via ONF	19 318,25	86 445,80
Vente bois de chauffage	6 770,00	13 264,00
Droit de passage commune de Novéant	2 380,00	1 350,00
Prélèvement à la source et remboursement cotisations	0,00	40,48
Participation des communes	10 052,43	0,00
TOTAUX	38 520,68	101 100,28

Ainsi le résultat net de l'exercice 2023 présente un excédent de 45 020,86 € en fonctionnement (excédent de 11 750,05 € en 2022).

2. INVESTISSEMENT 2023

Les principales dépenses liées à l'activité même du Syndicat sont des travaux sylvicoles 2023 et de reliquat 2022 pour un montant de 19 568,99 € (en 2022 : travaux sylvicoles de l'année et reliquat de n-1 pour un montant de 26 863,00 €).

Pour cet exercice, il y avait un excédent de fonctionnement capitalisés de 14 427,50 € (nul pour l'exercice 2022).

Ainsi le résultat net de l'exercice 2023 présente un déficit de 5 141,49 € en investissement (déficit de 26 863,00 € en 2022).

Compte tenu des prévisions suivantes :

- Lors de la réunion du 25/10/2023, l'assemblée a accepté par délibération le programme d'exploitation pour 2024 (Etat Prévisionnel des Coupes). L'estimation des recettes brutes attendues s'élève à 130 426,00 € HT ;
- Le devis ONF relatif à l'encadrement de ces coupes par les gardes forestiers s'élève à 10 231,55 € HT et celui concernant les travaux d'exploitation est proposé pour 38 774 € HT ;

Les estimations pour 2024 sont les suivantes :

Fonctionnement

Recettes : 168 419,64 €

Excédent reporté	36 643,64 €
Ventes de bois attendues (coupes à façonner)	61 236,00 €
Ventes de bois attendues (sur pied)	57 383,00 €
B. Chauffage attendus	11 808,00 €
Droit de passage Novéant	1 350,00 €

Dépenses : 132 047,71 €

Exploitation – débardage par entreprises + frais ATDO	49 005,55 €
Frais ATDO bois chauffage	3 043,00 €
Frais de garderie + CVO	13 400,00 €
Contribution 2€/ha	2 033,20 €
Travaux sylvicoles 2024 (estimatif ONF)	53 790,00 €
Charges à caractère général	10 775,96 €

Soit un excédent de fonctionnement de 36 371,93 €

Investissement

Recettes : 0,00 €

Dépenses : 44 290,00 €

Travaux sylvicoles 2024	44 290,00 €
-------------------------	-------------

Soit un déficit d'investissement de 44 290,00 €

L'affectation du résultat de l'exercice 2023 laisse apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 56 212,63 €
- Un déficit cumulé d'investissement de 19 568,99 €

Ce qui permet d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **Section investissement dépenses, au 001, le déficit cumulé d'investissement, soit 19 568,99 €**
- **Pour équilibrer le besoin de financement, en section investissement recettes, au compte 1068, la somme de 19 568,99 €**
- **le surplus d'excédent de fonctionnement, en section de fonctionnement recettes, ligne 002, la somme de 36 643,64 € (56 212,63 – 19 568,99)**

Ces résultats permettent d'établir une ébauche de budget pour 2024 faisant apparaître :

- un excédent en fonctionnement de 36 371,93 € qui pourraient être transférés pour tout ou partie en investissement
- un déficit d'investissement ramené de ce fait à la somme de 7 918,07 €.

Cela ne suffit pas à équilibrer le budget et à engager les travaux nécessaires et urgents prévus pour 2024 (travaux déjà reportés en 2023).

Le virement intégral de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement ne laisserait pas non plus de souplesse en cas d'imprévus (météo, sanitaires, ...).

CONCLUSIONS

Des solutions doivent être envisagées telles que :

- participation des communes
- reversement au Syndicat de tout ou partie des locations de chasses communales
- report de certains travaux d'investissement ou de fonctionnement qui restent nécessaires et urgents
- recours à l'emprunt

Le débat est donc ouvert.

Après échanges et discussion, il apparaît que :

- le recours à l'emprunt ne serait qu'un pansement qu'il faudrait refaire tous les ans et entraînerait des charges supplémentaires du fait des intérêts à verser
- le report de certains travaux ne seraient pas très judicieux car ce sont des travaux qui avaient été remis au cours des années antérieures par manque de moyens financiers et considérés moins prioritaires que ceux réalisés
- le reversement d'une partie des locations de chasses communales ne serait pas équitable car certaine commune n'en ont pas et pour celles qui les perçoivent, la location est souvent reversés aux propriétaires fonciers

La décision prise à l'unanimité des communes représentées lors de la séance est de solliciter une participation des communes à hauteur de 20€/ha. Ce qui porterait la recette supplémentaire à environ 20 000€.

Le budget 2024 sera établi en tenant compte de cette participation des communes.

Une proposition en précisera les montants respectifs et sera mise au vote lors de la prochain séance fixée au 20 mars 2024 pour vote du compte administratif 2023 et du budget 2024.

III. DIVERS

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.